

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 04 OCTOBRE 2023

Le quatre octobre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois et transmise par voie électronique le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Mr MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, M. BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, Mr GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. MOAL-DARRIGADE Paul, Mme DONAPETRY BISCAY Claudine.

**Absents** : LABORDE Arnaud, M. ASTABIE Arnaud.

**Absents mais ayant donné pouvoir** :

M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique  
M. ASTABIE Arnaud donne pouvoir à Mme AROTCE Marie-Noëlle

**Secrétaire de séance** : M. BOURDE Arnaud

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 septembre 2023
- Présentation du conseil des jeunes
- Compte-rendu du chargé d'accueil de Bideak
- Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Demande de subvention
- Tarifs d'occupation du domaine public à l'occasion d'une foire
- Tarifs d'occupation de la salle airetik
- Reversement des droits de place au Comité des fêtes de Saint-Palais
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

## **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 septembre 2023.



## **1 - Présentation du conseil des jeunes :**

M. AYCAGUER Pettan rappelle qu'un conseil des jeunes a été créé et que plusieurs réunions se sont déroulées. Un travail a été effectué et qui a permis de proposer une activité. Il laisse à la parole aux membres de ce conseil pour présenter leur projet.

Les membres rappellent que plusieurs conseils municipaux des jeunes depuis le début de l'année 2023 ont eu lieu. Il a fallu faire connaissance, connaître le fonctionnement d'un conseil municipal et d'une commune. Puis vient le partage de ses idées et de mûrir un projet. Des travaux en ateliers ont eu lieu pour exprimer les souhaits, les "manques" et définir le projet : une journée pour faire du lien, se connaître, se rencontrer et partager autour d'activités sportives et artistiques = STREET EGUNA

Cette journée aura lieu le 21 octobre 2023. Un atelier "graff" avec SAMKOKAI et une activité "BMX / Skate / Trotti" avec Hegoï BMX and Skate seront proposés. Des stands boissons / Bonbons seront prévus.

Le budget prévisionnel est de 3750,00 € avec une participation communale de 2950,00 €.

Cette journée demande de la logistique, installer et brancher le foodtruck, se fournir en boissons "locales" : Euskola et Sagar jusa, se fournir en bonbon, cuisiner des cookies / crêpes / pâtisseries..., des barnums, une sono

La communication se fera par des flyers, affiches distribués dans les établissements scolaires et points de rencontre des jeunes (applications collèges, affichage établissement, clubs house sections sportives, médiathèque, cinéma, panneaux numériques, mailing listes omnisports.

Des tours de travail seront organisés pour le foodtruck, les ateliers Graff, atelier Pumptrack, et atelier Skate Park.

## **2. Compte-rendu du chargé d'accueil de Bideak :**

M. Zuaznabar-Inda présente le bilan de Bideak

- Bilan visiteurs janvier-septembre 2023 : 11358

- Bilan visiteurs janvier-septembre 2022 : 4434

Les scolaires accueillis : établissements scolaires de Saint-Palais (lycée, collège, école publique privée et Ikastola) et écoles d'Isturitz et Garazi.

Cet été site culturel et familial avec notamment l'utilisation extérieure Bideak et Touzaa journée jeu (Amalia-ludothèque Tip Tap Navarrenx) et séances de yoga en famille et le café des parents (Amalia) et pique-nique parents-enfants avec la Leche League.

Participation à des manifestations : mars bleu et le cancer du colon, Nafarroa Bizirik, 11èmes journées de médecine d'urgence du Pays Basque intérieur avec la conférence d'ouverture et à venir Semaine Bleue, Semaine de la santé mentale (mercredi 11 octobre), le Téléthon, journée mondiale de l'allaitement maternel (Leche League), Noël Solidaire avec Amalia (mercredi 20 décembre)...



Temps forts : notamment résidence d'artiste de la compagnie Alabena, la journée Nafarroa Bizirik le samedi 9 septembre et maintenant le cycle sur l'émigration des Basques aux Amériques jusqu'au 26 novembre.

Des animations régulières et diverses durant la saison estivale mais aussi hors-saison (concerts (chœur basque, accordéon, soprano...), conférences (Zabalik, Musée de Basse-Navarre), spectacle d'humoriste, danse/chorégraphie, visites guidées...

Bilan OT 3037 visiteurs d'avril à septembre 2023 contre 2668 l'année dernière. Pèlerins 1186 d'avril à septembre 2023 contre 1003 l'année dernière.

#### Expositions en cours :

1620 Loraldia La renaissance navarraise

Etxebarria : exposition de peinture Margolan erakusketan « Basque de l'exil – Erbesteko Euskaldunak »

#### Cycle Emigration des basques aux Amériques

Rendez-vous du mois d'octobre à l'Espace Culturel Bideak de Saint-Palais :

- Vendredi 13 octobre à 17h : « Les travailleurs du cuir d'Hasparren en Amérique » par Beñat CUBURU.

- Samedi 14 octobre à 17h : « Les missionnaires religieux basques en Amérique » par Monika LEGARTO et Mikel ERRAMOUSPÉ.

- Samedi 21 octobre à 17h : « Uruguay et Argentine : Terres d'émigration des Basques » par Monika LEGARTO.

- Mercredi 25 octobre à 17h : « De Banca et Arraute vers la Californie » avec les témoignages d'Henri OÇAFRAIN (originaire de Banca) et Marcel DURQUET (originaire d'Arraute).

#### Pass Culture :

C'est un dispositif du ministère de la culture permettant un accès à la culture à partir du collège et lycée (tranche d'âge 11-18ans) à travers d'une enveloppe annuelle par élève (volet individuel) et pour les établissements scolaires (volet collectif).

L'établissement est enregistré sur une base de données nationale permettant :

- de communiquer sur les expositions et les animations
- de bâtir une programmation culturelle en lien avec les établissements scolaires
- de proposer également un tarif en concertation avec les établissements scolaires en fonction notamment du cachet des artistes sollicités.

## **2. DÉLIBÉRATION N° 04102023-1 : Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant**



Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 5 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant. A ce jour le poste de 3ème adjoint est vacant.  
Le conseil municipal peut décider :

- soit ne pas le remplacer et supprimer de manière subséquente le poste vacant. Dans ce cas, automatiquement chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions, se trouve promu d'un rang (si c'est le 1er adjoint qui cesse ses fonctions, le 2ème adjoint devient 1er adjoint et ainsi de suite) ;

- soit élire un nouvel adjoint qui prendra place au dernier rang des adjoints. Dans ce cas, automatiquement chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions, se trouve promu d'un rang (si c'est le 1er adjoint qui cesse ses fonctions, le 2ème adjoint devient 1er adjoint et ainsi de suite) ;

- soit élire un nouvel adjoint et décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (article L.2122-7-1).

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le poste d'adjoint vacant est maintenu.

Monsieur le Maire propose d'élire un nouvel adjoint qui occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l' élu démissionnaire. Il précise que le nouvel adjoint doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder. Celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Maire. Le nouvel adjoint occupera le même rang que le poste d'adjoint vacant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection du 3ème adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue, sans élections complémentaires préalables,

Est candidate : Mme LEGARTO Monique

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 9

Ont obtenues : Mme LEGARTO Monique 11 voix

Mme PREBENDE Amaia 1 voix

Mme LEGARTO Monique est désignée en qualité de 3ème adjoint au Maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **3. DÉLIBÉRATION N° 04102023-2 : Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant**

Suite à la désignation dans cette même séance de Mme LEGARTO Monique en qualité de troisième adjoint au Maire, le poste de cinquième adjoint est vacant.





Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 5 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer le poste de cinquième adjoint devenu vacant et de le supprimer. Le conseil municipal décide à l'unanimité que le poste de cinquième adjoint devenu vacant est supprimé.

#### **4. DÉLIBÉRATION N° 04102023-3 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 s'applique de plein droit dans toutes les collectivités au 1er janvier 2024 en remplacement de l'actuelle instruction budgétaire et comptable M14.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un prérequis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

- d'amortissement des immobilisations
- de natures comptables et codes fonctionnels
- de gestion des virements de crédits entre chapitres

En effet l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le Maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses budgets annexes à partir de l'exercice 2024. Il décide d'utiliser la nomenclature abrégée et donne pouvoir à M. le Maire de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Il décide de ne pas appliquer l'amortissement prorata temporis sur ses investissements

#### **5. DÉLIBÉRATION N° 04102023-4 : Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention sollicitée par le collègue d'Amikuze dans le cadre du voyage scolaire à Sangüesa prévu cette année. 2023. Le montant demandé est de 1400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Collège d'Amikuze une subvention de 1400,00 €



## **6. DÉLIBÉRATION N° 04102023-5 : Tarifs d'occupation du domaine public à l'occasion d'une foire**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de fixer un tarif d'occupation du domaine public à l'occasion d'exposition de voitures dans le cadre d'une animation ou foire automobile. Il est proposé Monsieur le Maire propose le tarif de 15 € par véhicule exposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif d'occupation du domaine public à 15 € par véhicule exposé à l'occasion d'une foire automobile ou d'une animation.

## **7. DÉLIBÉRATION N° 04102023-6 : Tarifs d'occupation de la salle airetik**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par une éducatrice sportive en activités physiques qui est en auto entrepreneur. Elle proposerait des séances de pilâtes sur le secteur de Saint-Palais.

Aussi, elle demande la possibilité de louer une salle. Le dojo de la salle airetik serait proposé. Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette location et de fixer la location à 15 € de l'heure.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de louer pour une année le dojo de la salle airetik et décide de fixer le tarif de location à 15 € de l'heure

## **8. DÉLIBÉRATION N° 04102023-7 : Reversement des droits de place au Comité des fêtes de Saint-Palais**

Monsieur le Maire informe le conseil que le montant des droits de place encaissé à l'occasion des fêtes patronales s'élève à la somme de 1315,00 €.

Il convient de reverser ce montant au comité des fêtes organisateur de cette manifestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reverser au Comité des fêtes de Saint-Palais la somme de 1 315,00 € correspondant aux droits des places encaissés lors des fêtes patronales.

## **9. Compte-rendu des commissions :**

### **- Commission des Finances :**

Mme Legarto présente la situation financière au 30 septembre 2023.

#### **I. Situation intermédiaire de la commune au 30/09/2023 :**

##### **1.1 - Section de Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement courantes encaissées sont de 1 476K€ soit 74% des recettes annuelles prévisionnelles. Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 163K€.

Les dépenses de fonctionnement sont de 1294K€, soit 70% des dépenses annuelles prévisionnelles.

Les écritures comptables portant sur des charges non décaissables portées au budget qui seront comptabilisées en fin d'année expliquent la non-linéarité des charges.

L'excédent de fonctionnement s'élève par conséquent à 345K€ pour un montant prévisionnel annuel de 316K€.

##### **1.2 - Section d'investissement**



Les décaissements s'élèvent à 704K€, en ce compris l'annuité des emprunts à hauteur de 114K€, pour un montant prévisionnel de 1621K€.

Le remboursement de l'annualité du FDC (120K€) est échéancé en fin d'année et les investissements sont réalisés à hauteur de 44,50% des prévisions.

Les subventions et taxes afférentes aux investissements sont encaissées à hauteur de 49% des prévisions, la cession de l'immeuble de l'école n'est pas actée et le prêt bancaire est en cours d'instruction.

### **1.3 - Equilibres financiers**

Sachant que la trésorerie de la commune était de 423K€ au 01/01/2023, compte tenu de la Capacité d'Autofinancement de 345K€ dégagée au 30/09/2023, des flux de trésorerie relatifs à la section d'investissement et de la variation du Besoin en Fonds de Roulement, il ressort que la trésorerie de la commune au 30/09/2023 s'élève à 479K€.

## **II. Situation intermédiaire de BIDEAK au 31/07/2023 :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 182K€ pour un montant annuel prévu de 188K€.

Les recettes propres à Bideak s'élèvent à 7K€ (locations et visites guidées).

Les investissements réalisés sont de 31K€ pour un montant annuel prévu de 617K€.

Le prêt bancaire ne sera effectué que lors de la réalisation des investissements prévus.

La trésorerie qui s'élevait à 3 K€ au 01/01/2023 est de 22K€ au 30/09/2023.

### **- Commission -Economie- Animations- Communication :**

M. Darrieux-Juson informe que les fêtes de Sanguesa se sont bien passées. On a été très bien reçu par la municipalité. Certains ont effectué le déplacement à vélo et sont tous arrivés.

Le contrat du manager de commerce prend fin au le 31 mars 2024.

### **- Commission Travaux-Urbanisme :**

Le 25 Septembre : Rencontre avec le cabinet d'étude « d une ville à l'autre » retenu pour réaliser une étude de faisabilité et de programmation en vue de mener un projet de renouvellement urbain du secteur de la halle aux cochons.

Des ateliers, appelés inter acteurs, composés d'élus, de techniciens, d'habitants (acteurs locaux) seront mis en place. Ils travailleront autour de 3 thématiques : mobilité, vie du village et paysage. La date de 1er atelier a été fixée au lundi 04 Décembre 2023 de 17 h 30 à 21 h. Cet atelier comprendrait environ 40 personnes et serait animé par 3 personnes du cabinet. La liste des personnes locales sera établie par les élus. Il est prévu 5 réunions de pilotage. La restitution de l'étude est prévue pour février 2024.

Recours gracieux contre l'arrêté du Maire qui a refusé la demande de permis d'aménager pour la création du lotissement «Gazteria » déposée par SOVI. Le recours a été déposé par le propriétaire de la parcelle, M. Barbaste Patrick. Le service instructeur de la CAPB a été consulté. La commune a jusqu'au 30 Octobre pour y donner suite.

Nous avons reçu une demande d'un maraîcher qui veut s'installer. Sa demande sera étudiée en commission et sera présentée au prochain conseil municipal.



Site VVF : Le COPIL chargé de l'étude sur le futur emplacement du centre aéré et de l'école de musique a pris connaissance de l'étude qui avait été engagée sur 3 sites (le VVF à Saint-Palais, le site actuel à Aicirits et une dépendance du château à Arbérats). Le COPIL a émis un avis favorable au site du VVF. L'étude de faisabilité va être lancée.

Afin de compléter la demande de subvention auprès du conseil départemental pour le transfert du musée de Basse Navarre à Bideak, il est préconisé d'y inclure un volet rénovation énergétique. Aussi, il a été réalisé une étude thermique de la partie auditorium. Il en ressort un plan d'actions correctives et un plan d'actions d'améliorations : isolation des huisseries de la régie, refixer l'isolation des rampants, descendre les reprises d'air des CTAs (Climatisation et Traitement d'Air spéciale) en partie basse, mettre en place des chauffages "d'appoint" électriques rayonnants à proximité des gradins, isoler la passerelle technique ouverte sur l'auditorium

Les travaux, Avenue de Navarre, piste cyclable /voie verte, démarrent la semaine prochaine. Le départ des travaux se fera au niveau de l'entrée Soro handi, par le busage des fossés. La commune a été lauréate au titre du 6<sup>ème</sup> appel à projets Fonds mobilités actives et a eu un avis favorable pour l'obtention d'une subvention de 73 200 €.

Le groupe de travail du Syndicat des mobilités Pays basque a validé la demande de subvention avec un taux d'intervention de 30 %, pour un montant de subvention de 96 000 €. Le comité syndical se réunira le 12 octobre pour délibérer.

Le plan de financement prévisionnel prévoyait une aide de l'Etat de l'ordre de 67 560 € et du Syndicat des mobilités de l'ordre de 50 670 € pour un montant des travaux estimé de 250 000 € HT pour la partie piste cyclable/voie verte.

Pendant les vacances de toussaint, il est prévu de finir les travaux de l'école : 2 chassis fenêtres à changer et finir l'aménagement du parc de jeux.

Construction de la salle de Sport (Clédon/Guillenteguy), la grue sera mise en place le 16 Octobre

I-ENER ont posé les panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal. Le raccordement sera fait par Enedis courant Octobre.

En attente des travaux de déplacement des réseaux électriques pour la mise en place des apports volontaires de déchets à la place des allées.

Le 17 Octobre 2023 "Journées nationales et internationales du Refus de la Misère" se déroulera sur 3 jours et dans différentes villes du Pays Basque à **Saint-Palais, cinéma Saint-Louis, le vendredi 13 Octobre à 20 h 30**  
Projection du film : "les nouveaux explorateurs" en présence du réalisateur Alain Benesty et de Jean-Jacques Manterola, directeur du CIAS. Suivie de témoignages de 3 personnes vivant la précarité, avec la croix rouge et les restos du cœur.

« J'allume ma rue » : L'Entreprise COREBAT attend la livraison du matériel pour effectuer la pose.

**- Commission linguistique :**





Mme Prebende informe le conseil du suivi du contrat de progrès qui va de 2023 à 2027. Les axes prioritaires sont la signalétique, le site internet. Ce contrat de progrès propose des aides pour la communication bilingue, pour la formation des agents

L'Euskararen urtaroa aura lieu du 17 novembre au 01 décembre prochain. De nombreuses animations sont organisées sur le territoire de la Communauté Pays basque.

L'occasion de mettre en lumière des propositions innovantes en langue basque et de mettre l'accent sur la dynamique des acteurs œuvrant en faveur de la diffusion et de l'usage de l'euskara.

Les communes vont financer les animations qu'elles organisent alors que les opérateurs privés et les associations peuvent solliciter une participation financière auprès de la Communauté Pays basque.

Les organisateurs de la Korrika sollicitent la mairie pour un hébergement lors du passage à Saint-Palais. La commission linguistique sera en relation avec la commission urbanisme notamment sur les thèmes de l'environnement

### **- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :**

M. Ayçaguer Pettan présente les différentes animations à venir et la projection sur 2024..

- Journée Street le 21 octobre 2023
- Journée ayant célébré les 100 ans du club de pelote basque
- 30 ans du club d'athlétisme à venir
- 2024 :
  - projet du conseil des jeunes à définir
  - 2<sup>ème</sup> édition du festival du vélo
  - rafraichissement des vestiaires d'airetik

### **- Commission Santé – Social -CCAS :**

Mr Bourdé informe le conseil que le centre communal d'action sociale s'est réuni ce jour. Diverses décisions ont été prises afin d'affecter l'excédent estimé en attribuant des subventions exceptionnelles aux associations caritatives qui ont eu leur coût augmenté du fait de l'inflation, en prenant en charge les frais liés à la journée Street préparé par le conseil des jeunes, en attribuant des aides à des familles en difficultés afin de bénéficier d'accès à la culture et aux loisirs.

Il informe que le Comité départemental d'intervention et d'animation pour l'autonomie organise la semaine départementale des aidants. Elle se déroule du lundi 16 octobre au vendredi 20 Octobre 2023

Lors de la conférence sur la "Santé et Politique : un mariage de raison ?" présenté par le Docteur François Braun, ancien Ministre de la Santé et de la Prévention, celui-ci a réaffirmé la nécessité d'un SMUR à Saint-Palais.

### **10. Questions diverses :**

Mme Baumgarth informe la nécessité d'un panneau à l'intersection entre la route de Gibraltar et la route d'Ithorrotz et un panneau indiquant un « cédez le passage » au carrefour entre la route de Gibraltar et le chemin de la stèle.



*Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 04102023-1 à 04102023-7.*

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--

